Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260305-2026030530DEVIS-DE

St Georges de Reintembault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du vingt-quatre mars avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Marie-Claire BOUCHER, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12
- Pour : 10
- Contre : 2
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BOUCHER Marie-Claire	P	DONNINI Philippe	P
PHILIPPEAUX Nelly	P	BORDET Rosie	P
PATIN Marie-Pierre	P	BARON Didier	E
OGER Edouard	P	GALOPIN Marie-Laure	P
AIME Alexandra	P	CHALOPIN Eric	P
CHAUVIN Louis Pierre	P	MOUBECHE Patricia	P
REBILLON Nicolas	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Marie-Pierre PATIN a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260305-2026030530DEVIS-DE

Délibération n° 2026.03.05.30

Devis réfection du logement n°3 La Valière

Madame la Maire informe que le logement situé au n°3 La Valière a été restitué à la commune le 28 février 2026,
Madame la Maire informe que, malgré le bon entretien du logement, le service technique a répertorié, différents travaux d'amélioration et a demandé quelques devis :

- Devis CEDEO (sanitaires...) pour un montant de 552,23 € TTC
- Devis DISTRILEC (mise en conformité électrique et radiateurs à fluide caloporteur) pour un montant de 1914,26 € TTC
- Devis LEGRAND CERBONNEY (peinture) pour un montant de 872,16 € TTC
- Devis LEGALLAIS (quincaillerie) pour un montant de 570,86 € TTC

Soit un total de 3 909,51 € TTC

Madame la Maire explique que la libération du logement est propice à effectuer différents travaux.
Ce logement a bénéficié d'une isolation en comble (laine de verre soufflé) en 2024
Un DPE sera à réaliser avant nouvelle location.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'accepter les devis présentés,**
- **D'autoriser Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
La Maire,



Marie-Claire BOUCHER